

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2359**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Requalification de la place Thévenot - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2359**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Requalification de la place Thévenot - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne les marchés de travaux de requalification de la place Thévenot, lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil et lot n° 2 : aménagements paysagers, mobilier, serrurerie à Sathonay Camp.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Le contexte du projet

La Commune de Sathonay Camp est située sur le plateau nord de l'agglomération lyonnaise, dans la continuité de la Croix-Rousse et de Caluire et Cuire, entre la rivière Saône et le fleuve Rhône. Le vallon du Ravin marque la frontière naturelle avec Sathonay Village, au nord alors qu'à l'est, la limite avec Rillieux la Pape est marquée par la voie de chemin de fer.

L'urbanisation de Sathonay Camp s'est développée autour du camp militaire. Ce dernier a fermé en 1997, libérant ainsi 34 hectares de terrain à proximité du centre-ville. En 2006, la Communauté urbaine de Lyon a voté la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur une partie du terrain libéré, l'autre partie restant propriété de l'État pour l'implantation d'un pôle régional de gendarmerie.

La place Thévenot qui rassemble l'essentiel des équipements et services publics de la Commune est séparée de ce tènement par le boulevard de la Castellane. Cette place présente aujourd'hui des difficultés en termes d'usages et de fonctionnement.

Le projet d'aménagement de la place Thévenot consiste à répondre aux enjeux suivants :

- la mise en valeur des équipements publics : le traitement de l'espace public doit être l'occasion de mettre en valeur la mairie et les groupes scolaires,

- le rapprochement des différents quartiers : la place est un des lieux d'articulation entre le camp militaire en cours de reconversion à travers l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane et le village actuel situé le long du boulevard de Castellane ceinturant le camp. Les aménagements de la place devront apporter une réponse concrète à cet enjeu de réconciliation urbaine entre les nouveaux et les anciens quartiers et d'intégration des voies de circulations environnantes.

Le périmètre d'intervention sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon englobe la place actuelle ainsi que les espaces à proximité, notamment la demi-chaussée du virage Faure/Castellane, le trottoir est de la rue de la Poste et la rue des Écoles. Les espaces aménagés représentent une surface totale d'intervention de 4 300 mètres carrés.

II - Caractéristiques du m arché

Pour le lot n° 1 :

- installations générales de chantier,
- travaux préparatoires (démolitions et déposes préalables),
- travaux de terrassement (déblais/remblais, couches de formes et couches de réglage),
- réalisation d'un mur de soutènement,
- revêtements : 2 500 mètres carrés d'enrobé, 981 mètres carrés de béton désactivé, 492 mètres linéaires de marches d'escalier en béton désactivé, 318 mètres linéaires de marches et gradins en bloc calcaire, 160 mètres carrés de pavés béton/gazon avec lit de pose en sable, 720 mètres linéaires de bordures,
- réseaux : réalisation de tranchées drainantes pour l'infiltration des eaux pluviales, réalisation de jardins de pluie pour la collecte et l'infiltration des eaux pluviales, travaux de génie civil, pose de réseaux eaux pluviales en PVC DN250 et 315 mm (12 mètres),
- travaux de signalisation horizontale et verticale.

La présente consultation comporte une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire (PSE) "insertion de dalles anciennes dans le béton désactivé des parvis (poste, mairie, école)" qui a été retenue.

Pour le lot n° 2 :

- installations générales de chantier et travaux préparatoires,
- ouverture des fosses de plantation,
- apport de substrat (terre végétale : 485 mètres cubes, terre-pierre : 233 mètres cubes),
- fourniture de végétaux,
- plantation (y compris le paillage, le tuteurage et la protection provisoire des massifs),
- engazonnement et gazon renforcé,
- arbres, cépées et arbustes à grand développement : 19 unités,
- arbustes + vivaces + bulbes : 2 643 unités,
- système d'arrosage automatique branché sur réseau existant : 101 mètres linéaires d'ouverture de tranchées,
- fourniture et pose de mobiliers divers (potelets, bancs, chaise, poubelles, arceaux vélos),
- fourniture et pose de jeux,
- fourniture et pose de bornes calcaire,
- fourniture et pose de garde-corps (41 mètres linéaires) et mains courantes (28 mètres linéaires).

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de 2 marchés relatifs aux travaux de VRD et génie civil, (lot n° 1) et aménagements paysagers, mobilier, serrurerie (lot n° 2).

Les 2 présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse :

- pour le lot n° 1 : le groupement d'entreprises EUROVIA LYON SAS / DE FILIPPIS / LOCATELLI / SOLS CONFLUENCE pour un montant de 711 140,54 € HT, soit 853 368,65 € TTC avec la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire (PSE),
- pour le lot n° 2 : l'entreprise LAQUET SAS pour un montant de 179 181,46 € HT, soit 215 017,75 € TTC.

Par délibération du Conseil n° 2017-2035 du 11 septembre 2017, la Métropole a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 320 000 € en dépenses et de 15 000 € en recettes, à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 220 000 € TTC en dépenses et de 15 000 € en recettes,
- du budget annexe de l'eau pour un montant de 50 000 € HT en dépenses,
- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 50 000 € HT en dépenses.

L'attribution du lot n° 2 d'un montant inférieur à 221 000 € HT entre dans le cadre de la délégation d'attributions accordées à monsieur le Président, par délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de requalification de la place Thévenot et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil : le groupement d'entreprises EUROVIA LYON SAS / DE FILIPPIS / LOCATELLI / SOLS CONFLUENCE pour un montant de 711 140,54 € HT, soit 853 368,65 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2706 le 11 septembre 2017 pour un montant de 1 600 000 € en dépenses et 235 000 € en recettes à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - comptes 23151 et 4581051 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.